

C **Offices récepteurs** **C**

CO **SURINTENDANCE DE L'INDUSTRIE** **CO**

ET DU COMMERCE (COLOMBIE)

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Colombie
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Espagnol ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Espagnol
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	2
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3, 4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Non
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Institut national de la propriété industrielle (Brésil), Institut national de la propriété industrielle (Chili), Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office espagnol des brevets et des marques, Office européen des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Institut national de la propriété industrielle (Brésil), Institut national de la propriété industrielle (Chili) ⁵ , Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office espagnol des brevets et des marques, Office européen des brevets ⁶ ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)

[Suite sur la page suivante]

¹ En fonction du choix du déposant quant à l'administration compétente chargée de la recherche internationale, il pourra être nécessaire pour le déposant de remettre une traduction dans une langue correspondante (voir l'annexe D) (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, celui-ci doit être présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 19 novembre 2015, pages 196 et suiv.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁶ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins, par l'Office autrichien des brevets ou par l'Office espagnol des brevets et des marques.

C **Offices récepteurs** **C**

CO **SURINTENDANCE DE L'INDUSTRIE** **CO**

ET DU COMMERCE (COLOMBIE)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie: Peso colombien (COP)
Taxe de transmission :	– dépôt électronique : COP 419.640 – dépôt sur papier: COP 503.470
Taxe internationale de dépôt ⁷ :	Équivalent en COP de 1.330 francs suisses
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e ⁷	Équivalent en COP de 15 francs suisses
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en COP de 200 francs suisses
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en COP de 300 francs suisses
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(AT), (BR), (CL), (ES), (EP), (KR), ou (RU)
Taxe pour le document de priorité :	Information pas encore disponible ⁸
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié en Colombie Oui, dans le cas contraire
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout avocat enregistré en Colombie

⁷ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).

⁸ Pour connaître la monnaie et le montant de la taxe en vigueur, il convient de se renseigner auprès de l'office ou du mandataire.
(1^{er} juillet 2021)